

Dépôts Examens

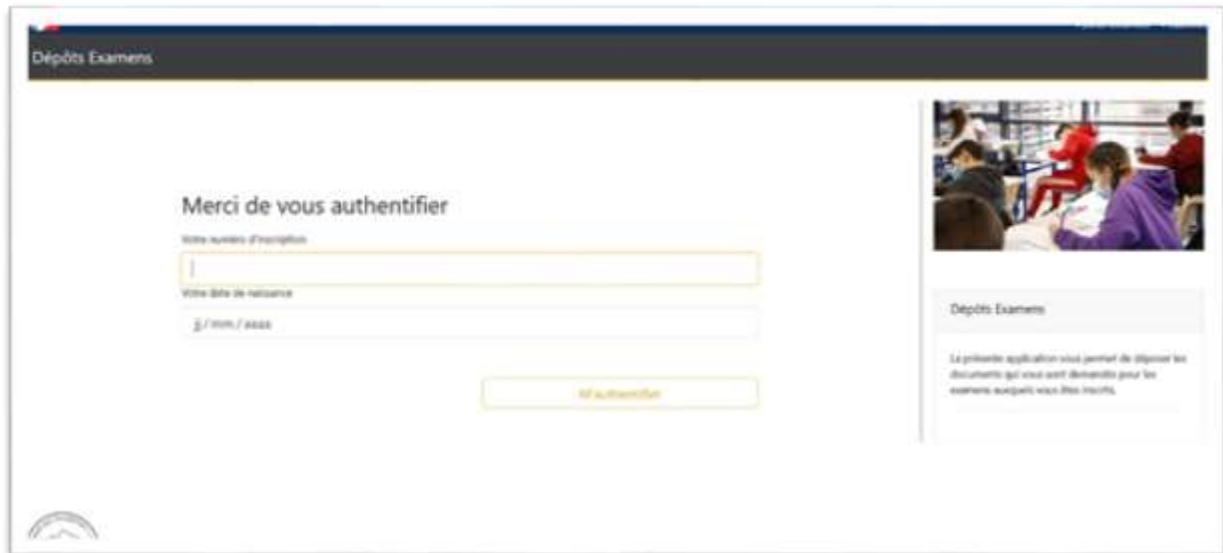
Plateforme de dépôt de documents pour les épreuves du CAP EPC

Guide d'utilisation candidat

Présentation de l'interface

Page d'accueil

La page d'accueil vous demande de vous identifier à l'aide de votre numéro de candidat et de votre date de naissance.



Dépôt de document

Une fois identifié(e) vous êtes redirigé(e) vers une page vous permettant de télé-verser un ou plusieurs documents nécessaire(s) à votre examen. Vous ne pouvez déposer que pendant la période communiquée ; en dehors de cette période de dépôt, vous avez la possibilité d'accéder à cette page pour consulter vos dépôts précédents.

Les documents déposés ne sont conservés dans l'application que pendant l'année scolaire en cours.

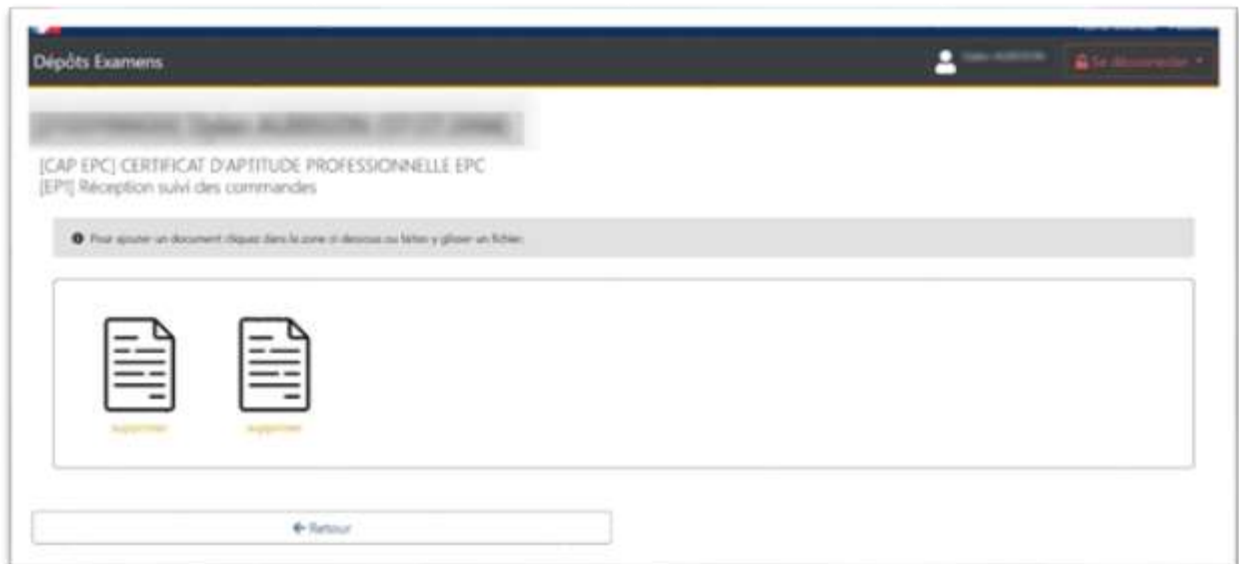


Cette page comporte trois sections, chacune correspondant à une épreuve. Pour chaque épreuve s'affiche la liste des documents que vous avez éventuellement déjà déposés. Chacun peut être consulté en cliquant sur son titre ou supprimé à l'aide du bouton situé en fin de ligne.

En cas de non validation de votre candidature, des cartouches d'information situés sous l'intitulé de l'épreuve vous alertent.



Enfin, le téléversement des documents est accessible via le bouton



Pour déposer un document il suffit de cliquer dans le rectangle central, ce qui ouvrira une fenêtre d'explorateur de fichier qui vous permettra de rechercher le fichier souhaité. Vous pouvez également faire un glisser-déposer d'un fichier depuis une fenêtre d'explorateur de fichier déjà ouverte.

Notez que l'application accepte les fichiers aux formats .pdf, .txt, .doc, .rtf, .docx, .odt, .xlsx et .excel.